Révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'incendies de forêt

Commune de Tourrettes-sur-Loup

Réunion technique – 6 juin 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DDTM des Alpes-Maritimes

Pôle risques naturels et technologiques

Les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)

> Une politique nationale définie en 1995 par la loi Barnier :
Mutualisation du risque à l'échelle de la collectivité nationale

> De la responsabilité de l'Etat : Art. L. 561-1 code de l'environnement :
« L'État élabore et met en application les plans de préventions des risques naturels prévisibles (…) »

État d'avancement des PPR incendies de forêt dans les Alpes-Maritimes

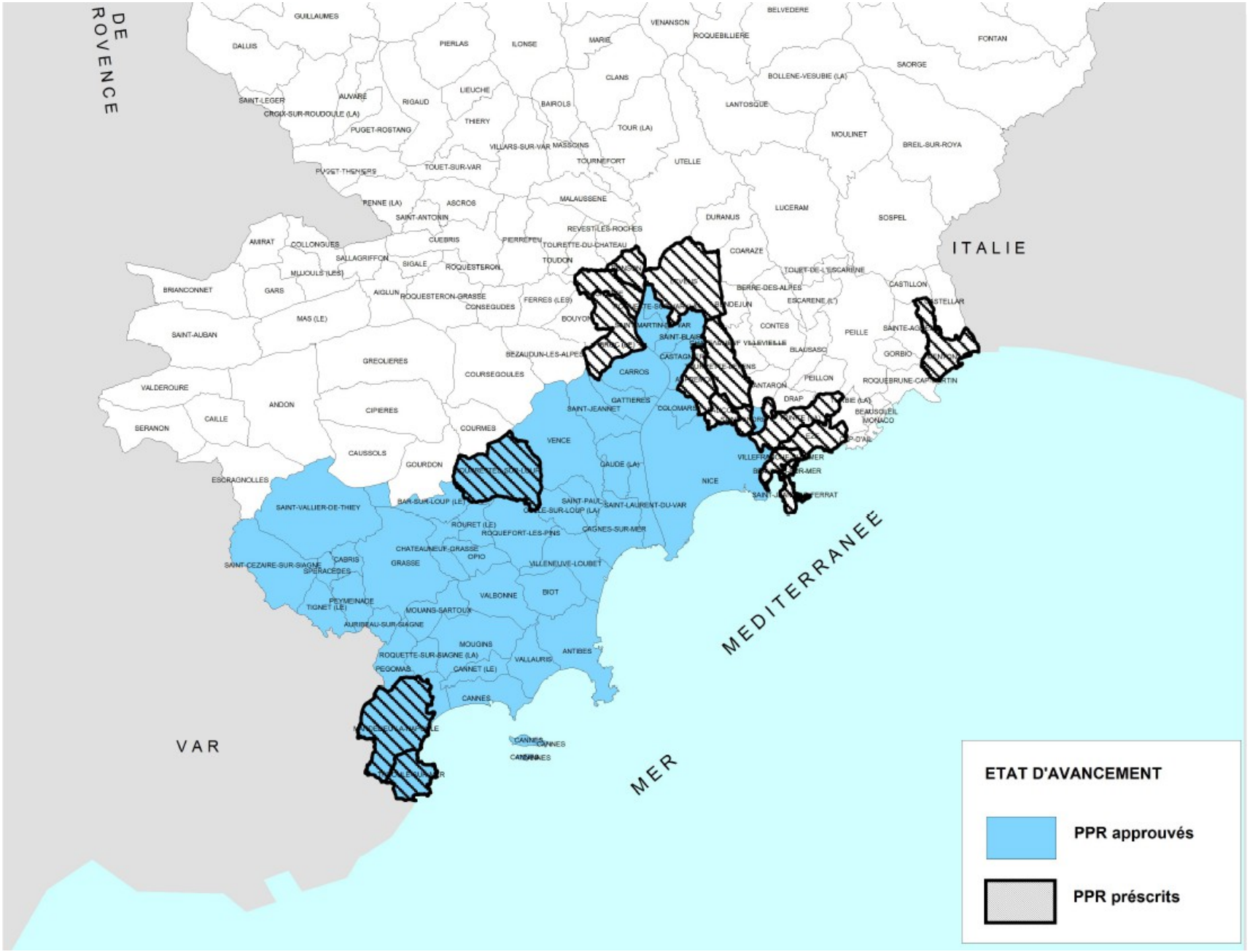

A quoi sert un PPR ?

Le PPR a pour objet de :

- Améliorer la protection des personnes et des biens exposés
- Ne pas augmenter le nombre de personnes soumises aux risques
- Faire connaître les phénomènes naturels (aléas)
- Limiter le coût pour la collectivité de l'indemnisation systématique des dégâts engendrés par les phénomènes

A quoi sert un PPR ?

Pour cela le PPR identifie :

- Des zones de **risque forts**, où l'urbanisation est interdite ou soumises à de fortes prescriptions

  → *éviter d'augmenter les enjeux dans les zones exposées*

- Des zones de **risque modéré ou faible**, constructible sous certaines prescriptions définies selon l'aléa

  → *diminuer la vulnérabilité des zones déjà urbanisées*

Le contenu du dossier de PPRIF

1/ Un rapport de présentation :

il précise les phénomènes naturels pris en compte et leurs conséquences possibles, les informations historiques recueillies, la définition et la qualification des aléas et des zones à risques

2/ Un règlement :

il précise les mesures applicables à chaque zone (occupations du sol interdites, autorisées avec ou sans conditions) et rend obligatoires des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Une carte des travaux lui est annexée.

3/ Un plan de zonage :

il présente les différentes zones de risque sur fond cadastral au 1/5000.

4/ Des cartes informatives :

elles sont constituées de la carte de l'aléa, des cartes d'enjeux (voiries, hydrants, densité de l'habitat) et de la carte d'historique des feux.

Révision du PPRIF

Réunion technique n°1 — 6 Juin 2017
Présentation cartes aléa, hydrants, voiries, densité habitat, historique des feux
Observations de la commune

Réunion technique n°2 — Automne 2017
Projet de zonage brut et de règlement
Observations de la commune + visites terrain

Saisine AE évaluation environnementale — 1er trimestre 2018
Prescription de la révision du PPRIF

1ère Réunion des personnes publiques associées — Avril 2018
Présentation du zonage et du règlement
Observations des PPA + visites de terrain

2ème Réunion des personnes publiques associées — Juin 2018
Arrêt du projet de PPRIF

Consultation officielle pour avis des PPA — Eté 2018

Réunion publique d'information — Automne 2018
Enquête publique
Puis : analyse des requêtes

Approbation de la révision du PPRIF — Fin 2018

Ouverture d'un registre à disposition du public en mairie :

le public peut prendre connaissance des documents techniques au fur et à mesure de l'avancement de la procédure et y consigner ses observations avant l'enquête publique

Personnes publiques Associées (PPA) :

- *Commune de Tourrettes-sur-Loup*
- *Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis*
- *Conseil départemental 06*
- *Conseil régional PACA*
- *Chambre d'Agriculture*
- *Centre régional de la propriété forestière*
- *SDIS (GT Ouest)*

L’application du PPR approuvé

Un PPR est une servitude d’utilité publique :

- Il est annexé au document d’urbanisme de la commune dans un délai de trois mois à compter de la date d’approbation

  (article L126-1 du code de l’urbanisme)

- Le PPR est opposable à toute demande d’occupation des sols :

  Permis de construire, déclaration préalable, certificat d’urbanisme...

1ère réunion technique
PPR Incendies de Forêt

- Présentation de la carte d'aléas : méthodologie et résultats
- Échanges et questions sur la caractérisation des aléas
- Définition des enjeux : mise en place d'une méthode de travail

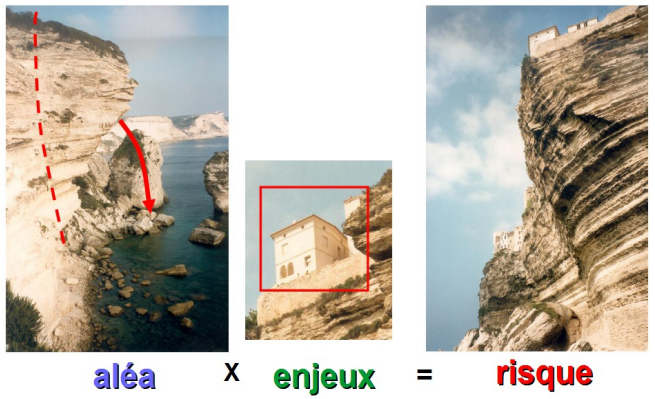

Présentation de la méthodologie aléa par l'ONF